



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mercredi 29 mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28281813	24/05/25	U14 D1	MEAUX CS 22	GRETZ T. 21
Score transmis par l'arbitre et le délégué officiel : 5-3				
28917729	24/05/25	U14 D2B	CHAMPS AS 22	VAL D'EUROPE 22
28919752	24/05/25	U14 D3B	LESIGNY 21	VAL DE France 21
28919860	24/05/25	U14 D3C	MONTEREAU 22	NANDY FC 21
29235027	24/05/25	U14 D4A	LAGNY 23	ANNET 21
29238587	24/05/25	U14 D4F	CESSON VSD 22	LIEUSAINT 22
28911557	25/05/25	VETERANS D2a	CROISSY 31	FC COSMO 31
28912429	25/05/25	VETERANS D3A	VAIRES 31	VAL DE France 31
29272103	25/05/25	U16 D3A	BRIE FC 21	ST PATHUS 21
Score transmis par l'arbitre officiel : 7-4				
29272412	25/05/25	U16 D3B	COULOMMIERS 21	BRIE FC 22
Score transmis par le club de Coulommiers : 3-2				
29275796	25/05/25	U16 D3D	PONTHIERRY 22	CESSON VSD 22
29272980	25/05/25	U16 D3F	OL LOING 22	DAMMARIE FC 22
28239168	25/05/25	SENIORS D1	VILLEPARISIS 1	SERVON 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 0-3				
28247715	25/05/25	SENIORS D3E	CHAMPENOIS 1	LIEUSAINT 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 1-0				

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28919858	17/05/25	U14 D3C	BOIS LE ROI 21	LE MEE 22

29235018	17/05/25	U14	D4A	VILLEPARISIS 23	LAGNY 23
29253719	18/05/25	VETERANS	D4B	PONTAULT UMS 32	ENT.FCBM/ASR 31
29240886	18/05/25	+45 ANS	Groupe C	OZOIR 35	FONTENAY T. 35
28915219	18/05/25	U18	D2B	LE MEE 22	OZOIR 22
Score transmis par le club de Le Mée : 4-4					
29272978	18/05/25	U16	D3F	CHAMPENOIS 21	MORET-V. 22

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**
NEANT

PROBLEME FMI

29236630	17/05/25	U14	D4C	FERTE S/J 22	CHELLES 22
Courriel du club de Chelles, informant la Commission que les formalités de la FMI n'ont pas pu être réalisées à temps.					
Considérant que le club de CHELLES indique que la rencontre s'est déroulée normalement se terminant sur un score de 2 buts à 0 en faveur de Chelles.					
Considérant que la FMI a bien été transmise, ne mentionnant pas de score mais avec la mention « Absence de l'équipe visiteuse.					
Par ces motifs, la Commission demande pour sa prochaine réunion aux 2 clubs lui faire parvenir leurs observations concernant ce problème					
Considérant les observations transmises par les 2 clubs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts et Règlements					

PROBLEME SCORE

28914007	25/05/25	U16	D2A	VILLEPARISIS 22	MEAUX CS 22
Courriel du club de Meaux, informant la Commission que le score de la rencontre 12-0 est erronée					
Considérant que le club de Meaux indique que le score de la rencontre est de 12 buts à 0 en faveur de Meaux et non de Villeparisis comme indiquée sur la FMI.					
Par ces motifs, la Commission demande au club de VILLEPARISIS de lui transmettre ses observations concernant le problème de score.					